

Sur motion, il est—

Ordonné: Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération mardi prochain.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Hugessen, pour l'honorable sénateur Robertson, il est—

Ordonné: Que tous les sénateurs présents pendant la session forment un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans la Chambre du Sénat, selon qu'il le jugera nécessaire.

L'honorable Président présente au Sénat un rapport des Bibliothécaires du Parlement.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:—

RAPPORT DES BIBLIOTHÉCAIRES POUR 1949

(*Second rapport*)

(*2^e session, 21^e Parlement*)

A l'honorable Président du Sénat,

Les bibliothécaires conjoints ont l'honneur de vous soumettre leur second rapport pour l'année 1949.

Le **Supplément** au Catalogue de la bibliothèque, qui contient la liste des livres reçus en don, achetés, déposés en vertu de la Loi du droit d'auteur et obtenus grâce aux échanges de documents entre gouvernements, au cours de l'année, est entre les mains des imprimeurs et sera distribué dès que l'impression en sera terminée.

Le 15 décembre dernier, M. Joseph Tarte, préposé en chef au service des recherches, a été mis à sa retraite après vingt-huit ans de précieux services à la Bibliothèque du Parlement.

La nouvelle province de Terre-Neuve nous fournit ses documents courants.

Durant l'intersession, on s'est évertué à remédier à l'encombrement actuel de la bibliothèque. On a sauvé beaucoup d'espace en recourant à l'achat des éditions microfilmées de vingt-trois quotidiens. On a transporté dans une pièce, gracieusement mise à notre disposition par la Cour suprême, plusieurs milliers de volumes jugés d'importance secondaire pour le Parlement. Ces mesures, toutefois, n'ont réussi qu'à produire une détente temporaire. Le nombre croissant de documents, ajouté à l'acquisition annuelle de 5,000 à 6,000 volumes, constitue un problème très sérieux. Des Nations Unies seulement, nous sont parvenus 41,000 documents au cours des quatre dernières années. Peut-être conviendrait-il que le Comité mixte de la bibliothèque examinât la question de savoir si la bibliothèque devrait rester la dépositaire de tous les documents des Nations Unies, auquel cas elle verrait cette collection s'augmenter annuellement de dix mille unités, ou bien si elle ne devrait recevoir que les rapports imprimés et les index, laissant ainsi au Ministère des Affaires Extérieures le soin de répondre aux demandes de rapports miméographiés dont il garde un classement complet.